GUIDE DE CHOIX

D'UN PULVERISATEUR

Lors du renouvellement de son pulvérisateur, l'agriculteur a obligation de satisfaire aux exigences de sécurité. Pour cela, il doit exiger le **certificat de conformité CE** ainsi que le **manuel d'utilisation en français** (ne pas oublier les obligations du code de la route pour les traînés et les automoteurs, exiger la réception routière DRIRE et l'attestation correspondante).

Les normes EN 907 et EN 1553 permettent de satisfaire aux exigences de la réglementation sur la **sécurité** de l'utilisateur.

Dans le cadre du référentiel de l'agriculture raisonnée, il est également fait référence à certains équipements.

Par ailleurs, la norme EN 12761 propose des équipements qui permettent de limiter les impacts négatifs sur **l'environnement**.

Principaux équipements d'un pulvérisateur « Bonnes Pratiques Agricoles »

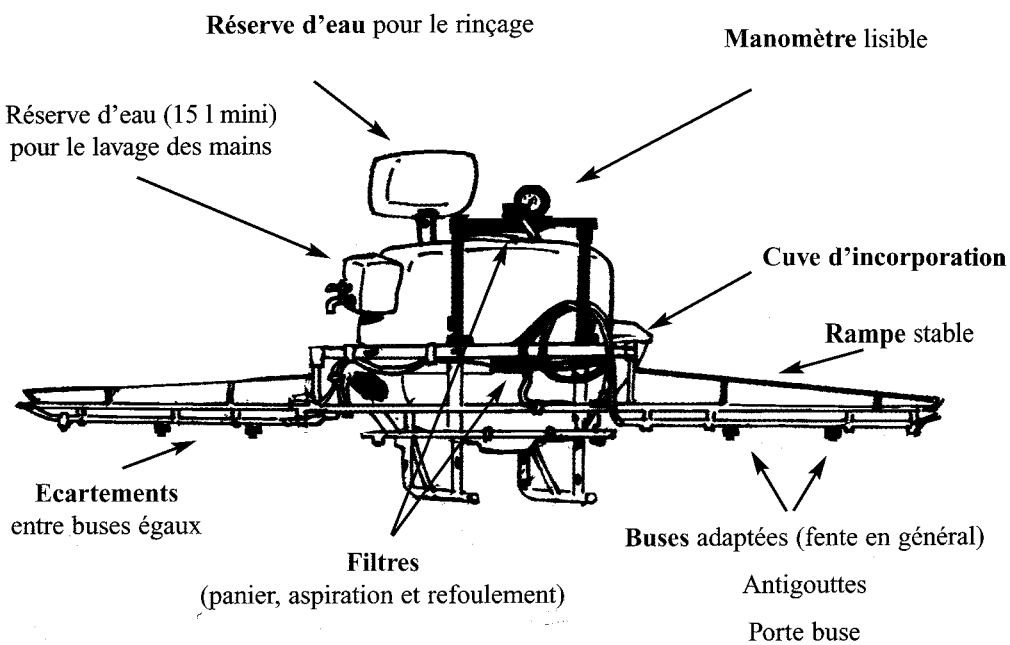
Réserve d'eau pour le rinçage
Manomètre lisible
Réserve d'eau (15 l mini) pour le lavage des mains
Cuve d'incorporation
Rampe stable
Ecartements entre buses égaux
Filtres (panier, aspiration et refoulement)
Buses adaptées (fente en général)
Antigouttes
Porte buse avec écrou baillonnette

Futé : installer une boîte à outils avec une brosse à dents, des filtres, des buses de rechange...

Grille de discussion avec votre fournisseur

Pour répondre aux exigences sécurité et au référentiel agriculture raisonnée

Équipements du pulvérisateur	Présent sur le pulvérisateur	Conforme aux prescriptions		
		Sécurité (EN 907 et 1553)	Environnement (EN 12761)	Agriculture raisonnée
Volume global de la cuve supérieur de 5% au volume nominal		Oui		
Lors de la vidange de la cuve, on doit éviter toute projection de bouillie sur l'opérateur		Oui		
Si l'accès au trou d'homme est à plus de 1,50 mètres de hauteur ou difficile d'accès, utiliser un incorporateur ou faciliter l'accès à celui-ci		Oui		
Les plates-formes et leurs accès sont soumis à réglementation (antidérapant, distance entre marche …)		Oui		
Une cuve de lave-mains de 15 litres d'eau propre		Oui		
Le réglage en hauteur des rampes doit être autobloquant et ne doit pas descendre en dessous de 50 cm		Oui		
Prescription technique sur les manomètres		Oui	Oui	
Soupape de sécurité sur le circuit de pression		Oui		
Anti-gouttes sur les porte-buses		Oui	Oui	
Protection fixe sur les pièces tournantes		Oui		
Manuel de maintenance et manuel d'utilisation dans la langue du pays d'utilisation		Oui		Oui
Pouvoir vérifier le bon fonctionnement de l'appareil grâce au manuel				Oui
Une cuve de rinçage de 10% du volume nominal ou 10 fois le volume résiduel permettant la dilution du fond de cuve et le rinçage des tuyaux d'alimentation			Oui	Oui
Le remplissage de la cuve doit éviter le retour de liquide vers la source d'alimentation en eau *Exemple : Clapet anti-retour, compteur, …*			Oui	Oui
Enregistrer toutes les opérations de traitement sur les parcelles (facteur déclenchant, dose, date …) *Comment la régulation électronique peut m'aider ??*				Oui
Réaliser un diagnostic pulvérisateur tous les trois ans (*y penser pour un matériel d'occasion*)				Oui

Comme toute norme, la norme environnement EN 12761 n'est pas obligatoire mais les équipements qu'elle propose représenteront une plus value lors de la revente de ce pulvérisateur.

Autres équipements recommandés dans l'EN 12761	Présent sur le pulvérisateur
Volume résiduel de la cuve inférieur à 3% du volume nominal	
L'orifice de vidange de cuve doit permettre la récupération du fond de cuve	
La hauteur des rampes doit être réglable	
Fiabilité, précision et lisibilité des instruments de réglage	
Position prédéterminée des buses pour une orientation correcte des jets	
Notice de réglage de l'appareil et conseil pour la réduction de la dérive	

Formaliser votre engagement en signant la Charte PHYTO MIEUX